

Certificat de reconnaissance offert par la Sécurité publique

La Sécurité publique et l'Association de la prévention du crime du Nouveau-Brunswick reconnaissent les personnes, les groupes communautaires, les organismes, les entreprises ainsi que les services et les agents de police, qui ont grandement contribué à créer, à mettre en oeuvre, à promouvoir, et à améliorer des initiatives pour la prévention du crime visant à rendre les collectivités plus sécuritaires.

Les nominations doivent inclure une description des activités qui ont occasionné la candidature.

À considérer :

- Dans ses initiatives, le candidat tenait-il compte des besoins ou des intérêts culturels, linguistiques, raciaux, ou d'autres besoins de minorités? De quelle manière?*
- Est-ce qu'il existe d'autres renseignements pertinents concernant les efforts déployés par la personne | l'organisme pour accroître la sensibilisation de la population à l'égard de l'action communautaire et de la création de collectivités plus sécuritaires?*
- Y-a-t-il un autre programme auquel participe cette personne ou cet organisme qui pourrait être adapté en fonction des besoins d'autres régions de la province?*
- Il serait utile de fournir des articles de journaux décrivant le programme ou l'engagement de la personne ou de l'organisme mis en nomination.*

Les formulaires dûment remplis ainsi que les renseignements demandés doivent nous être envoyés au plus tard le 30 septembre